



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE DM 2021-0007 et DM 2021-0008

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Me Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance extraordinaire du Conseil municipal de Brigham le 15 décembre 2021 à **19 h 15 ou aussitôt que la séance précédente du conseil (séance budget) est terminée si celle-ci dépasse 19 h 15** au 118, avenue des Cèdres à Brigham.

Au cours de cette séance extraordinaire, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes : DM 2021-0007 et DM 2021-0008

Nature et effets de la demande DM 2021-0007 :

Permettre le lotissement d'une aire de 5000m² comprenant les infrastructures pertinentes à l'usage résidentiel, mais possédant un frontage sur rue insuffisant de 36,01 mètres en coin de rue, alors que l'article 38 du règlement de lotissement prescrit un frontage simple minimal de 60 mètres dans cette zone (zone A-01).

Identification du site concerné pour la demande DM 2021-0007 : L'emplacement visé est situé sur le lot 3 711 549 du cadastre du Québec (matricule 5915-27-8445) au 163, chemin Langevin, à Brigham.

Nature et effets de la demande DM 2021-0008 :

Permettre l'implantation d'un abri d'auto rattaché à une remise, implanté en cours avant et situé à moins de 10 mètres de l'avenue des Bouleaux qui est également considérée comme une façade. Au règlement de zonage, l'article 72 n'autorise pas le rattachement de l'abri à la remise. À l'article 70, l'installation d'un garage ou d'une remise n'est pas autorisée en cour avant, mais une remise s'y trouve déjà. L'implantation du bâtiment contrevient à une des deux marges avant prescrites à la grille de zonage et telles que définies aux articles 57 et 58 du règlement de zonage pour les maisons situées en coin de rue.

Identification du site concerné pour la demande DM 2021-0008 : L'emplacement visé est situé sur le lot 4 457 724 du cadastre du Québec (matricule 5611-38-7582) au 116, avenue des Pins, à Brigham.

Tout intéressé pourra communiquer avec le conseil municipal par écrit en indiquant le numéro de dérogation mineure approprié dans l'objet :

- **Courriel : dg@brigham.ca;**
- **Fax : 450-263-8380;**
- **Memo écrit déposé à l'Hôtel de Ville.**

Donné à Brigham, ce 29 novembre 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat